

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 27 MARS 2009

Le vendredi 27 mars 2009, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 23 mars 2009, s'est réuni en session ordinaire à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, maire - Serge SECOND, 1^{er} adjoint - René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint - Mme Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe - MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué - Olivier DUMAS - Gilbert BERRUYER - Mmes Marie BLANCO - Sylvaine L'HÔTE - Mr Guy SIMIEN - Mmes Françoise MACHUT - Florence MARGARON.

EXCUSES : Mr Serge PERRAUD (pouvoir à Monsieur Marcel BACHASSON) - Mmes Annie BESSIERE - Sylvaine L'HÔTE

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le Conseil que procuration lui a été donnée par Monsieur Serge Perraud, empêché.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008

- Monsieur Serge Second, Premier Adjoint, donne lecture au Conseil du compte administratif « Commune » chapitre par chapitre, conforme au compte de gestion élaboré par Madame le Receveur Municipal.
- Monsieur Serge Second, Premier Adjoint, propose au Conseil de délibérer afin d'approuver le compte administratif « Commune ».

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur Serge Second, Premier Adjoint, propose au Conseil de délibérer afin d'approuver le compte de gestion élaboré par le Madame le Receveur Municipal.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DU RESULTAT 2008

- Monsieur le Maire propose d'affecter 7 519,13 € au déficit d'investissement sur l'excédent de fonctionnement 2008 (216 259,42 €) et le solde soit 208 739,29 € au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2009

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différents choix et données ayant présidé à l'élaboration de ces budgets par la Commission des Finances :
 - La baisse des droits de mutation qui interviendra sur l'année 2009.
 - La volonté municipale de poursuivre les investissements sans contracter de nouveaux emprunts.
 - La nécessité de maintenir les investissements au niveau de la moyenne des trois dernières années pour pouvoir bénéficier du retour rapide de la TVA.
 - La volonté municipale de faire des économies sur le budget de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services, ceci dans un contexte de diminution de ses recettes.

● Monsieur le Maire donne lecture du budget prévisionnel de fonctionnement « Commune 2009 ».

● Il propose au Conseil de délibérer afin d'approuver ce budget.

→ **Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

● Monsieur le Maire donne lecture du budget prévisionnel d'investissement « Commune 2009 ».

⇒ Il rappelle l'accord du Préfet pour que les travaux de sécurisation du barrage sur l'Aigue-Noire soient effectués à cheval sur les années 2009 et 2010.

⇒ Il rappelle que les recettes de ce budget sont notées au plus juste alors que les prévisions de dépenses sont basées sur les estimations des coûts de travaux et ne tiennent pas compte des remises généralement constatées suite aux appels d'offres aux entreprises.

● Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'approuver le budget d'investissement « Commune 2009 »

→ **Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

QUESTIONS DIVERSES

❖ Après avoir rappelé qu'il existe une subvention constituant une aide aux Communes pour la rédaction par leur secrétariat de nombreux actes d'état-civil liés à la présence sur leur territoire d'un établissement hospitalier, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de demander de subvention compensatrice des dépenses d'Etat Civil auprès du Conseil Général de l'Isère.

→ **Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

❖ Monsieur le Maire informe le Conseil d'une prochaine rencontre à la demande de la société SFR afin que soient résolus les problèmes locaux afférents à la réception de téléphonie mobile pour cet opérateur.

❖ Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec le Préfet au cours de laquelle ce dernier l'a assuré de son soutien au projet Center Parc et de son soutien pour que soit rapidement résolus les questions liées à l'assainissement du futur lotissement « Terrasses Galaure ».

❖ Monsieur Olivier Dumas informe le Conseil sur une importante réunion liée au projet d'ISDND sur les Chambaran, réunion tenue le jour même entre le Préfet, les élus locaux et départementaux et les associations. Il rappelle ce qui constitue la position unique tenue et les propositions faites par les élus locaux, départementaux et les associations :

- Limiter les flux interdépartementaux de déchets.
- Refus d'un stockage de déchets sur le site d'Izeaux et sur les Chambarans.
- Augmentation de la capacité du site de Saint-Quentin par un vide de fouille.
- Recherche d'une solution alternative.
- Recherche d'un voire deux sites alternatifs si nécessaire, de capacité limitée à 40 000 tonnes sur des zones industrielles ou des zones proches des lieux de production.
- Instituer une concertation interdépartementale sur la région Rhône-Alpes afin qu'enfin chaque département soit responsable de ses déchets

→ Monsieur Dumas insiste sur l'aspect très positif pour les négociations de la prise d'une position commune par les élus locaux, départementaux et les associations.

→ Il relate les résultats de la rencontre : après avoir rappelé qu'il devait répondre à une demande du ministère pour trouver une alternative au site d'Izeaux, Monsieur le Préfet a accepté d'apporter son aide à la tenue d'une concertation interdépartementale sur la gestion des déchets, à la réflexion sur la limitation des volumes à traiter, à la recherche de solutions ou sites alternatifs.

Monsieur le Préfet a en outre accepté de reporter sa décision en attente du résultat de l'ensemble de ces démarches. Les services de l'Etat sont disponibles pour toute aide à la tenue de cette concertation ainsi que pour traiter l'ensemble de ces dossiers.

→ Un compte rendu de cette réunion sera rédigé et envoyé aux membres de la Commission Communale créée à cet effet.

❖ Monsieur Serge Second rapporte au Conseil la proposition de Monsieur Amsalem, en charge du camping, pour prendre à son compte la gestion du bar du lac, suite à la volonté communale de voir ce bar du lac ouvert pour la saison 2009.

Après discussion, le Conseil décide de fixer une base pour la location de l'établissement pour la saison : 500 €.
Un appel d'offre simplifié sera lancé prochainement sur le site Internet communal.

Le conseil municipal décide également de modifier la redevance par le concessionnaire en ce sens que celle-ci sera due à partir de l'année 2009, pour le montant fixé, soit 3 050 €. Le gérant bénéficiera ainsi de quatre saisons gratuites.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 30.

